



Entreprendre autrement

Penser une autre manière d'entreprendre, c'est contrecarrer les logiques économiques qui sacralisent l'argent en en faisant le but ultime de l'entreprise, au détriment de la solidarité, de l'environnement et du collectif.

Il convient de permettre l'émergence de nouvelles activités et des formes d'entreprises adaptées aux nouveaux modes de vie et au contexte économique mouvant. **Une autre logique est viable, un autre modèle peut exister !** L'intermittence, l'itinérance, la saisonnalité mais aussi la flexibilité ou les temps partiels contraints pratiqués par les entreprises, sont autant de rythmes choisis ou subis qui créent une instabilité qui empêche de se projeter dans l'avenir. **Il est nécessaire d'encourager les nouveaux modes « d'entreprendre » basés sur des principes de coopération, de mutualisation et de solidarité.**

Concrètement, il s'agit de soutenir des initiatives économiques :

- **innovantes** en termes d'organisation, de relation à l'utilisateur/client et de relation à l'usage d'un produit/service.
- **solidaires** dans l'accès au capital pour les entreprises à caractère social, dans la mutualisation des tâches administratives et/ou des services collectifs spécifiques aux besoins des indépendants et des associations.
- **expérimentales** dans la relation de l'individu au travail, et à l'entrepreneuriat par la réappropriation de sa force de travail, en valorisant la figure de « l'entrepreneur-salarié », ou en créant des conditions salariales stables tout en ayant des sources de revenu diversifiées.
- **collaboratives et territoriales** par la mise en place de financements dédiés aux espaces de co-working, de Fablab, de "living lab" en lien avec les usages numériques.

Soutenir l'ESS

Augmenter la part du budget dédié à l'économie sociale et solidaire pour promouvoir l'utilité sociale et environnementale au cœur des projets entrepreneuriaux et permettre l'expérimentation de pratiques novatrices.

1 - 30% des aides économiques orientées vers l'ESS, notamment en faveur de l'emploi associatif (financements pluriannuels, caisse mutualisée pour faire face aux difficultés, centre régional et de promotion de la vie associative et du bénévolat).

2 - Soutenir des pôles territoriaux de coopérations économiques pour qu'il y en ait un dans chaque bassin de vie à la fin de la mandature.

Renforcer l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

3 - Développer l'accompagnement de projets ESS

Financement régional en faveur des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), destinés aux associations, aux structures d'insertion par l'activité économique et à certaines coopératives pour les aider dans la consolidation de leur projet, l'organisation interne, la gestion financière et la fonction d'employeur.

4 - Renforcement des moyens dédiés à la recherche de financement

Donner les moyens d'un accompagnement financier individualisé, ou collectif pour des projets (constitution d'une cagnotte régionale, renforcement, financement participatif).

5 - Engager une réflexion sur un système d'évaluation

Il s'agit de repenser le lien à l'évaluation du projet pour qu'il soit constructif, recréer du lien avec les financeurs publics (présentation orale devant un jury, évaluation continue dans le cadre d'un accompagnement régulier, etc) et de dégager du temps de salarié dédié à la réalisation de tâches administratives liées au maintien de leur poste.

6 - Créer un fond de soutien dont l'objectif est de **renforcer la solidité financière des entreprises solidaires** : entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité, et entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emplois.

7 - Accompagner les candidats aux fonds européens dans la gestion du dossier de demande d'aide et de paiement. Il conviendra d'aider à la rédaction du dossier, à la préparation du bilan et à la formation/accompagnement des bénéficiaires aux règles applicables dans le cadre de la gestion des fonds européens.

8 - Mettre en place des formations adaptées

Construire une action de formation ESS en direction des élus, des collectivités, des acteurs locaux mais également en direction des bénévoles (en lien avec le FDVA).

Renforcer les outils d'intervention régionaux pour les porteurs de projet

9 - Création de Contrats d'Appui (CAP) dédiés aux coopératives d'activités et d'emplois : les entrepreneurs-salariés en coopérative d'activité et d'emploi (CAE), du fait de leur statut particulier, étaient exclus de nombreux dispositifs de financement. Il s'agit de combler cette carence par un cadre de financement spécifique au besoin de ce type d'entrepreneuriat.

10 - CAP création/développement « entrepreneuriat social » : aide au lancement de projet,

à la création et au maintien de l'emploi et à l'investissement en direction des associations ou des structures coopératives de service à la personne, avec un agrément qualité, des entreprises solidaires avec agrément de la préfecture, des associations ou structures coopératives de l'ESS avec une activité économique, et des entreprises dites « classiques » souhaitant poursuivre un but d'utilité sociale et environnementale.

11 - Accompagnement des projets collectifs : notamment les Pôles Territoriaux de Coopération économique (PTCE) ou projets collectifs innovants en matière d'organisation sociale et démocratique, mais aussi production d'énergies renouvelables (éolien, bois, etc), transports alternatifs, habitat partagé, etc.

12 - Aide à la création d'emplois mutualisés

Aide pluriannuelle à destination des structures de l'économie sociale et solidaire regroupées en collectif de même structure, ou en collectif de structures proches territorialement. Le montant de l'aide au démarrage du poste est égal au salaire brut annuel, plafonné à 30 000 €.

Le développement de l'économie sociale et solidaire passe par sa structuration en réseau

13 - Mettre l'accent sur le « faire-réseau »

Développer et/ou renforcer un réseau de pôle ESS par bassin de vie. L'objectif est de favoriser l'inscription des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans un réseau de territoire leur permettant d'une part, l'observation et le partage d'analyse des réalités territoriales et sectorielles et d'autre part, le développement de coopérations entre différents acteurs et secteurs, favorable à la création d'activités et d'emplois

14 - Elargir la représentation des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics

Ouvrir l'instance de représentation pour qu'elle soit le reflet de la diversité des acteurs.